

ESMS : les spécificités comptables du secteur social et médico-social

Mettre en œuvre les mécanismes et les particularités comptables spécifiques aux établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Code
513061

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 569 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
1-2 Jul. 2024
- **PARIS :**
12-13 Sep. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Directeurs ou Directeurs adjoints d'établissement - Responsables financiers et budgétaires - Contrôleurs de gestion - Comptables - Cadres en établissement ou service social ou médico-social

PRÉ-REQUIS

Avoir connaissance des principes de comptabilisation selon le PCG et connaître l'environnement budgétaire de son établissement ou de son organisation.

[Comptabilité générale : s'initier aux techniques et gérer les opérations courantes](#) (1088)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Chaque participant est invité à apporter ses propres documents pour les étudier au cours de la formation

Alternance d'exposés dynamiques et d'exercices pour une appréciation pragmatique des spécificités de la comptabilité en ESMS

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre

Objectifs pédagogiques

- Identifier les spécificités de la comptabilité dans le secteur social et médico-social
- Elaborer le compte administratif pour les ESMS concernés
- Etablir l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Préciser la distinction entre les comptes annuels de l'organisme gestionnaire et les états du réel

Programme de la formation

Identifier les spécificités de la comptabilité dans le secteur social et médico-social

Préciser le référentiel comptable spécifique du secteur social et médico-social

- Les référentiels comptables M22 et M22 bis
- Les règlements comptables ANC 2018-06 et 2019-04

Intégrer les opérations comptables spécifiques

- Les comptes de liaison
- Les apports financiers
- Le traitement des subventions et des fonds dédiés
- Les provisions réglementées
- Le financement des investissements et du besoin en fonds de roulement
- La cession des immobilisations et la comptabilisation de la plus-value
- L'enregistrement de la provision pour congés payés et du CET
- Le traitement des dépenses rejetées
- Les réserves réglementées

- Exercice pratique : analyse d'écritures comptables spécifiques

Mettre en œuvre les règles d'affectation des résultats

- La réglementation spécifique pour les établissements sous CPOM et hors CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)
- Les écritures de clôture et d'affectation des résultats (Les comptes de report à nouveau et de réserves réglementées)

- Exercice pratique : analyse de l'affectation des résultats d'un ESMS

Elaborer le compte administratif pour les ESMS concernés

Identifier le contenu du compte administratif en lien avec

engagement, apprentissage et transfert

- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

celui du budget prévisionnel

- La procédure budgétaire contradictoire
- Le calendrier du compte administratif
- Le contenu du compte administratif : section exploitation, section investissement

Traiter les annexes dont le rapport financier à produire

- Les annexes du compte administratif
- Le rapport financier de la direction

Préciser le contrôle du compte administratif par les Autorités de Tarification

- Contrôle du compte administratif
- Acceptation du compte administratif
- Etude de cas de synthèse : analyse d'un compte administratif d'un ESMS

Etablir l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

Identifier les enjeux et les objectifs de l'ERRD

- Rappel sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD)
- Présentation et objectifs de l'ERRD

Présenter l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) et les annexes associées

- Le cadre normalisé de l'ERRD
- Le compte de résultat prévisionnel principal et annexe
- La stratégie d'affectation des résultats et ses conséquences financières
- Le tableau des provisions et des subventions
- Le tableau des emprunts
- Le tableau de détermination et d'affectation des résultats
- Le contenu des annexes de l'ERRD
- Exercice de synthèse : analyser un ERRD et le comparer avec l'EPRD associé

Préciser la distinction entre les comptes annuels de l'organisme gestionnaire et les états budgétaires du réel

Expliquer le périmètre de la clôture des comptes annuels

- Les comptes annuels de l'organisme de gestion (OG)
- Le calendrier comptable et le calendrier budgétaire
- Le traitement du résultat de l'OG
- Précisions sur les comptes annuels d'associations du secteur privé

Distinguer les obligations associatives et les obligations liées aux comptes des établissements médico-sociaux

- Rappel des normes des deux domaines
- Les calendriers associés de remise des comptes

Parmi nos formateurs



Benoît Labalette

Un parcours de gestionnaire financier et de management de 20 ans en entreprise industrielle puis de responsable d'associations dans le secteur social et médico-social (EHPA et association tutélaire). Une expérience et un savoir-faire acquis dans le contrôle budgétaire et la gestion financière dans le secteur du privé et celui des ESMS.





LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex – Tél : 01 83 10 10 10 –
src-formation@lefebvre-dalloz.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75